

Transformer les ressources naturelles en prospérité durable

STATUT	Établissement public d'investissement stratégique
CRÉATION	Décret n° 25/031 du 2 octobre 2025
TUTELLE	Ministère des Finances
CAPITAL	100 % détenu par l'État congolais
PILIERS	Mines & Ressources · Énergie · Infrastructures · Agriculture
SIÈGE	Centre financier de Kinshasa, Gombe — Kinshasa

Mandat

Le Fonds mobilise et structure le capital souverain pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement : promotion des partenariats public-privé, valorisation des patrimoines publics, financement des secteurs prioritaires, gestion fiduciaire de projets publics et intégration des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Gouvernance

Conseil d'administration · Comités spécialisés (audit et gouvernance, investissement) · Direction générale · Commissaires aux comptes.

Contact

contact@fisrdc.com